

COMMUNIQUÉ

Plus que jamais l'Union Nationale de l'Apiculture Française reste vigilante sur l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes !

Le couac, très inquiétant, entre Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation et Nicolas Hulot, Ministre d'Etat et Ministre de la transition écologique et solidaire relatif à l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, survenu ce lundi 26 juin, montre la nécessaire et indispensable vigilance que nous devons observer dans ce dossier déterminant pour l'avenir de l'apiculture française. Ce dysfonctionnement au sein du gouvernement nous rappelle une fois encore que dans le domaine de la gestion des pesticides, compte tenu des enjeux financiers, rien n'est acquis puisque de manière scandaleuse, il a été envisagé très sérieusement de revenir sur cette interdiction malgré les preuves scientifiques aujourd'hui irréfutables de leur toxicité pour les abeilles, les pollinisateurs sauvages, l'environnement et la santé humaine.

Plus que jamais, le lobby des firmes et de l'agriculture dite "intensive" est à l'œuvre. Le 1^{er} Ministre a finalement donné raison au Ministre de la transition écologique en annonçant le maintien de l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes !

L'Union Nationale de l'Apiculture Française salue cette décision et soutient fermement la proposition de la Commission européenne de prolonger non seulement l'interdiction de 2013 du thiaméthoxame, de l'imidaclopride et de la clothianidine mais de l'étendre à tous les usages en plein champ à l'exception des cultures sous serre. L'UNAF demande au Président Macron de soutenir avec énergie cette proposition.

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF : *« si le nouveau gouvernement venait à reculer sur la question de l'interdiction des pesticides neurotoxiques, notre pays se ridiculiserait. Confrontés à de très graves difficultés, les apiculteurs sauraient et trouveraient les moyens de se faire entendre. Avec le soutien de nos concitoyens. Il est également urgent que le gouvernement apporte des précisions sur les épandages aériens et les préparations naturelles peu préoccupantes car ces dernières constituent une alternative pertinente à l'utilisation des pesticides ».*